

(N° 233.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 9 JUILLET 1924

Rapport de la Commission de la Défense Nationale,
chargée de l'examen du Projet de Loi octroyant
à certains membres du personnel de l'Administra-
tion de l'Aéronautique les pouvoirs d'officier de
police judiciaire.

*(Voir les n^{os} 94, 170 et les Ann. parl. de la Chambre des Représen-
tants, séance du 26 juin 1924.)*

Présents : MM. le comte DE BROQUEVILLE, président; DAMAS,
le baron D'HEURT, LIBIOULLE et GILLAIN, rapporteur.

MADAME, MESSIEURS,

L'Exposé des motifs du Projet de loi démontre à suffisance la nécessité d'octroyer à certains membres de l'Administration de l'Aéronautique les pouvoirs d'officiers de police judiciaire.

La Section centrale de la Chambre s'est ralliée, sans discussion, aux raisons émises par M. le Ministre de la Défense Nationale; le Projet de loi a été adopté par la Chambre, le 26 juin dernier, à l'unanimité des 107 membres présents.

En conséquence, votre Commission vous en propose l'adoption.

Le Rapporteur,
Général GILLAIN.

Le Président,
Comte DE BROQUEVILLE.